



## Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et la Promotion des Transports Collectifs

ex Association de Défense des 7 Communes contre le projet A8 bis - dite « A7C »  
« Villa Alexandrine » – Place du grand Jardin – 06140 VENCE Tél. 04.93.58.99.74 – Email : a7c@wanadoo.fr

Créée en 1988 & Agréée par le Préfet des Alpes-Maritimes pour la Défense de la Nature et de l'Environnement



### GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996  
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)  
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DIACT) et de la COFHUAT

SECRÉTARIAT : 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON  
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : [gir.maralpin@wanadoo.fr](mailto:gir.maralpin@wanadoo.fr) ; Internet : [www.gir-maralpin.org](http://www.gir-maralpin.org)

Monsieur Jean-Louis BORLOO  
Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable  
et de l'Aménagement du territoire  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint Germain  
75700 PARIS

**Objet :** LGV PACA

Position, en faveur du tracé des *métropoles du Sud*, d'associations azuréennes agréées pour l'environnement

[Copie de lettre en date du 15 janvier 2009, contresignée depuis par huit autres fédérations ou associations azuréennes agréées (Liste arrêtée au 31 janvier 2009)]

Monsieur le Ministre,

Considérant l'imminence des décisions à prendre relativement au tracé de la LGV Provence Alpes Côte d'Azur (LGV-Paca), les associations azuréennes co-signataires ont l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration qui suit, déclaration explicitant les raisons justifiant la faveur qu'elles accordent au *tracé des Métropoles du Sud*.

Elles ont à cet effet l'honneur de vous déclarer,

Qu'elles ont, de longue date, exigé le développement des transports publics trop longtemps négligés dans les Alpes-Maritimes et soutenu que le mode ferroviaire devait bénéficier des plus grands efforts.

Lors du Débat public de 2005 sur la LGV PACA, qui portait sur "l'opportunité" de créer une ligne nouvelle, un large consensus s'est exprimé et très rares sont les voix qui se sont élevées pour la rejeter.

La qualité des débats, ainsi que le nombre élevé de cahiers d'acteurs et d'autres contributions, ont montré l'intérêt des populations pour ce projet qui concerne directement leur vie quotidienne.

Les axes forts qui s'en sont dégagés sont les suivants :

- libérer la ligne historique du PLM du trafic longue distance et de transit, afin de permettre l'intensification des dessertes locales (TER)
- Permettre aux habitants de la région PACA de se déplacer entre Nice, Toulon et Marseille dans un temps nettement plus court qu'aujourd'hui et dans des conditions plus respectueuses de l'environnement (par report modal route/rail).  
En bref, être utile aux populations riveraines qui constitueront la majeure partie des usagers de cette ligne nouvelle.
- Relier entre elles les grandes métropoles euroméditerranéennes et conforter ainsi le développement économique sur un axe Barcelone Gênes évident !
- Desservir les centres urbains historiques et leurs bassins d'emplois et ne pas favoriser un étalement urbain qui signifie la disparition des grands espaces agricoles et/ou naturels existants.
- Préserver la qualité des paysages et des cadres de vie.

Or, le tracé "Nord", tel qu'annoncé, mardi 13 janvier, dernier par média et presse, et par l'intermédiaire du seul président du Conseil général des Alpes-Maritimes, ne répond à aucun des ces objectifs.

Pour nous, un tracé exclusivement dédié à une liaison rapide Paris-Nice, dont on sait, par les études réalisées par la SNCF, qu'elle ne représente qu'un tiers des trafics potentiels (les deux autres se répartissant pour parts égales entre trafics avec le reste de la France et trafic circumméditerranéen) serait de toutes façons trop onéreux au regard des services rendus. Le "train-avion Paris-Nice" que l'on cherche à imposer est un leurre : il privera injustement l'essentiel des populations de la région d'un moyen de transport moderne, utile et nécessaire.

C'est pourquoi, nous réaffirmons avec force notre choix pour le tracé dit "LGV des Métropoles du SUD", d'ailleurs retenu à l'issue du Débat Public comme scénario de référence par RFF et L'État.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à nos analyses et à nos positions que partagent de nombreuses autres associations soucieuses de la mise en œuvre d'une politique de développement durable dans les Alpes-Maritimes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Catherine ALINAT  
Présidente de l'A7C  
*(signé illisible)*

Éric GASPERINI  
Président du GIR Maralpin  
*(signé illisible)*

**Cette lettre a reçu depuis l'approbation des associations agréées figurant ci-après**

[cf. pages 3 & 4 suivantes]



Association « **Vivre en Ville Autrement dans les Alpes-Maritimes** »

12 ter, place Garibaldi

06000 NICE

E-mail : [contact@viva06.fr](mailto:contact@viva06.fr) Site internet : [www.viva06.fr](http://www.viva06.fr)

--

VIVA06 est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2001 pour promouvoir l'usage des modes doux et des transports collectifs dans les Alpes Maritimes.

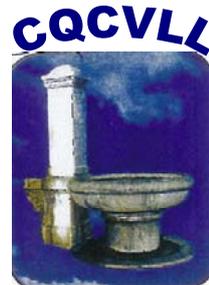


**ASSOCIATION DÉFENSE DES SITES DU PAYS VENÇOIS**

Siège social : Maison des Associations – 201, avenue du Général Leclerc

**06140 Vence**

Agrément Art. L141-1 du Code de l'Environnement du 5 Mars 1999 - Préfecture des Alpes Maritimes



**Comité de Quartier Centre Ville le Logis**

Siège social : Maison des Associations – 4, avenue de Verdun

**06800 Cagnes sur Mer**

Agrément Art. L141-1 du Code de l'Environnement du 8 juin 2006

Préfecture des Alpes Maritimes



Association loi de 1901

Cité des Associations

Casier 143

93, La Canebière

13001

MARSEILLE

FNAUT 06

Président

Jean-Michel Pascal

Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports - Groupement Provence Alpes Côte d'Azur

Agrément du 2 décembre 1999 articles L. 421-1 du code de la consommation - Président : Jacques SILHOL



Région Verte

Association internationale des Elus et Amis de l'Ecologie

Siège social :

Mairie de 06570 Saint Paul de Vence

Président Noël PERNA

Agrément national par arrêté ministériel du 1er décembre 1992 - European Year of Environment - Label n°7.088

**CADDE 06**

16 av des Vespins  
06800 CROS DE CAGNES

Collectif pour l'Aménagement Durable et la Défense de L'Environnement des Alpes-Maritimes  
Enregistrement le 12 février 2003 N° 19958 Sous-Préfecture de Grasse ( A.M.)

Association Défense Environnement Villeneuve  
17 avenue de Bellevue 06270 Villeneuve Loubet  
Président Serege JOVER



Agrément du 1er juin 2005 art L 141-1 CE

**GADSECA**

Siège social : Villa n° 16  
537 chemin de Beauvert  
06600 ANTIBES  
Présidente Mme MAQUARD

Groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'Azur G.AD.S.E.C.A.

Agrément du 30 mai 1978 art L 121-8 et L 160-1 CU art 40 loi n° 76-629

**Cette liste ainsi arrêtée au 31 janvier 2009 rassemble :**

- Deux (2) *fédérations* agréées au niveau *national* [FNAUT & Région Verte]
- Une (1) *association* agréée au niveau *régional* PACA [GIR Maralpin]
- Deux (2) *fédérations* agréées au niveau départemental pour l'environnement et l'urbanisme [GADSECA et Association des 7 Communes]
- Trois (3) associations agréées au niveau départemental des Alpes-Maritimes [ADSPV, CQCVLL, VIVA 06]
- Deux (2) *collectifs d'associations* en cours d'agrément départemental [ADEV & CADDE]